BREVET TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Gestion et Protection de la Nature

EMBAUCHER UN APPRENTI

CONSEILS POUR LE RECRUTEMENT

Le BTS GPN est une formation professionnelle de niveau technicien, ciblant les métiers de la filière nature, biodiversité et génie écologique, et ceux de la filière animation.

- **L'animation nature, la médiation scientifique et l'éducation à l'environnement**
- **La gestion des milieux naturels (mer, littoral, rivière, forêt, zones humides, ripisylve, etc.)**
- **La gestion des risques naturels**
- **La gestion de projet en conservation et de valorisation des patrimoines**
- **La gestion de projet en environnement et de développement durable**
- **L'expertise naturaliste**

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
L'AVENTURE DU VIVANT
LES MÉTIERS GRANDEUR NATURE

CENTRE FORMATION APPRENTISSAGE
Agricampus
VAR

Embauchez un apprenti !

Les atouts de l'apprentissage

- ✓ Faire entrer un jeune en contrat d'apprentissage est une excellente manière de **FORMER UN SALARIÉ À SES MÉTHODES, SES PRATIQUES, SA CULTURE D'ENTREPRISE.**
- ✓ Ce processus de transmission lente et progressive des valeurs, méthodes et objectifs de l'entreprise permet de préparer une éventuelle **INTÉGRATION** du jeune au sein de l'équipe, en tant que salarié à part entière, à l'issue de son contrat d'apprentissage.
- ✓ L'alternance est un choix de formation révélateur de la maturité et de la motivation du jeune ; c'est aussi **UNE MEILLEURE GARANTIE D'ENGAGEMENT RÉEL** de l'apprenti dans les missions confiées.
- ✓ Si encadrer un jeune demande de l'investissement, en contrepartie sa rémunération et les charges sont réduites. Au fil du temps, votre apprenti deviendra **AUTONOME,** vous pourrez **COMPLEXIFIER SES MISSIONS** et l'amener à prendre des **RESPONSABILITÉS.** *Il pourrait même vous remplacer ponctuellement en cas d'absence !*
- ✓ L'apprenti travaille en fonction de vos besoins. Il n'a donc pas de sujet de stage à trouver mais **IL PARTICIPE À PART ENTIÈRE AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS** qui rythment la vie de votre structure.
- ✓ L'apprenti **ÉLARGIT VOTRE RÉSEAU PROFESSIONNEL**, en côtoyant leurs camarades, qui sont généralement dans des organismes variés, en rencontrant nos partenaires, et grâce aux formateurs et intervenants professionnels de la formation (garde du littoral, écologue, chargé de mission éducation à l'environnement, cartographe, expert en botanique, zoologie, etc.).

Les structures d'accueil

d'un apprenti en BTS GPN

LE SECTEUR PUBLIC TERRITORIAL ET D'ETAT

départements, communautés de communes, communes, établissements publics , syndicats mixtes de rivières, de bassin versant, parcs nationaux et régionaux, ONF…

LE SECTEUR ASSOCIATIF

associations de protection de la nature, d'insertion, CPIE, association d'éducation à l'environnement, fédérations de chasse, de pêche, de défense contre les ravageurs…

LE SECTEUR PRIVÉ

entreprises spécialisées dans le génie écologique, les bureaux d'études, le tourisme nature, les exploitants agricoles qui ont des projets agroécologiques, les entreprises d'aménagement du territoire , voire les carrières, etc.

L'élaboration de la fiche de poste

Les missions de l'apprenti

Les différentes activités ou taches que vous pouvez confier à l'apprenti, en relation avec le diplôme visé , incluent :

TRAVAUX SUR LES MILIEUX ET LES ESPÈCES	* Opérations de préservation, entretien, aménagement et réhabilitation des milieux (zones littorales, zones humides, rivières, ripisylves, Natura 2000, etc.) * Travaux de restauration (débroussaillement, reconnections hydrologiques, dispositif anti-érosion...) et de réintroduction de populations * Travaux d'entretien de milieu (fauche, pâturage...), de contrôle de populations (piégeage), de veille technique (réglages de vannes, tournées de contrôle d'état des équipements...) * Réalisation ou entretien de sentiers, ouvrages et mobiliers extérieurs * Contrôle et lutte contre les espèces invasives * Gestion cynégétique et piscicole * Gestion éco-pastorale et soins aux troupeaux (pose de clôture, prophylaxie, ...)
GESTION DES RISQUES NATURELS ET LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS	* Travaux forestiers et protection contre les feux de forêts * Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations * Gestion des zones côtières et ouvrages de protection du littoral
ETUDES ET SUIVIS ÉCOLOGIQUES	* Inventaires, diagnostic, études d'impact (écologiques, environnementaux, socio-économiques) * Traitement des informations * Mise à jour des bases de données et outils cartographiques * Constitution de fonds documentaires * Suivi technique et évaluation de programmes de gestion ou de valorisation
GESTION	* Concertation et coordination des acteurs, des usagers et des usages * Animation de projet et médiation territoriale * Rédaction de documents administratifs (conventions, cahiers des charges, appels d'offre) et financiers (devis, factures, budgets) * Suivi administratif et technique des dossiers * Évaluation du plan de gestion
APPUI TECHNIQUE ET CONSEIL	* Appui développement durable (gestion différenciée, recyclage des déchets, énergie renouvelable, etc.) * Appui Biodiversité pour les zones agricoles et rurales (Haies, bandes enherbées, mares, cours d'eau, arbres ou bosquets) * Appui pour la mise en œuvre de la trame verte et bleue sur les territoires urbains et semi-urbains
SENSIBILISATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	* Conception d'outils pédagogiques * Animation, éducation, interprétation nature * Animation et accueil collectif de mineurs
TOURISME, PROMOTION ET COMMUNICATION	* Valorisation du patrimoine naturel et touristique (information du public, création ou entretien de sentier, signalétique, etc.) * Prospection ou promotion de la structure ou de ses actions * Commercialisation des produits, de prestation ou de services

Le contenu pédagogique

de la formation

Le BTS GPN vise à préparer des futurs professionnels aux postes de :

- **technicien de gestion des écosystèmes/ technicien garde / technicien naturaliste**
- **Médiateur scientifique / animateur / guide nature**

L'apprenti est formé à la conduite de projet de gestion du territoire ou de valorisation.

Il apprend à utiliser des outils de détermination et à réaliser des inventaires pour établir un état des lieux. Il contrôle les travaux de génie écologique et l'application des mesures ERC sur un chantier. Il conçoit des scénario d'animation et met en pratique les techniques d'animation ciblées par public.

La formation porte également sur les volets administratifs et financiers d'un projet, sur les démarches de concertation avec les différents acteurs du territoire. La gestion des projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature est appréhendée de façon complète sous les angles techniques, juridiques, économiques et humains.

LA PROGRESSION PÉDAGOGIQUE

L'organisation de la formation est le fruit d'un enquête de terrain menée auprès d'acteurs de terrain. A partir du référentiel national, nous avons co-construit le contenu des modules avec des professionnels (bureaux d'étude, associations, gestionnaires d'espaces naturels)

La première semaine de la formation est organisée comme un

MODULE DE REMISE À NIVEAU, avec :

- Présentation de la formation et du centre et de l'établissement
- présentation et intervention des partenaires
- journée d'intégration (1 jour) - visite de sites patrimoniaux du territoire
- Cours de Sauveteur Secouriste du Travail (2 jours)
- Présentation courte du champ professionnel de la filière
- Notions de base et vocabulaire scientifique et technique

La 1ère année est consacrée à l'acquisition de connaissances fondamentales et de techniques professionnelles. La 2e année vise l'application de ces techniques à travers la conduite de projets, en partenariat avec des acteurs professionnels du territoire.

LES MODULES PROFESSIONNELS

CHANTIER DE CHANTIERS EN MILIEUX NATURELS

EXPERTISES NATURALISTES & CARTOGRAPHIE (QGIS)

MEDIATION SCIENTIFIQUE, ANIMATION & ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

CONCERTATION & DIALOGUE TERRITORIAL

CONDUITE DE PROJET DE CONSERVATION & VALORISATION DE LA NATURE

L'organisation

de l'alternance

La formation est organisée de manière à concilier aux mieux les contraintes pédagogiques et administratives (CCF, saisie des notes, examen terminal…) et la logique du travail dans le domaine de la protection de la nature (réalisation des opérations de génie écologique en hiver, période d'inventaire naturaliste au printemps, animation nature en période touristique, etc.)

✓ **Le calendrier de l'alternance de l'année vous est communiqué à l'avance.**
Les périodes d'alternance sont conçues pour favoriser la progression des apprenti-e-s

✓ 20 semaines de cours complètes au centre de formation de Hyères

✓ Des semaines de formation complètes (soit 35h/semaine)

✓ Les autres semaines se déroulent dans la structure d'apprentissage, y compris les vacances scolaires.

L'ACCOMPAGNEMENT DE L'APPRENTI

✓ Un **entretien tripartite** (apprenti, entreprise, UFA) en début de formation permet de :

- ⇒ présenter les attendus de la formation : programme, niveaux, capacités attendues ;
- ⇒ dévoiler les éventuels écueils de la formation et surtout de les prévenir ;
- ⇒ échanger sur les projets professionnels et de formation de l'apprenti ;
- ⇒ faire le point sur les pré-acquis de l'apprenti ;
- ⇒ co-construire et valider le parcours de formation de l'apprenti
- ⇒ Aménager les épreuves et prendre en compte la situation de handicap

✓ Le **suivi personnalisé** de chaque apprenti est assuré par la désignation d'un formateur référent. Des RDV sont organisés par le biais de visite en entreprise (nous nous déplaçons) ou par téléphone pour faire le point sur son insertion professionnelle et l'acquisition des compétences (1 à 2 fois par an et plus en cas de problème éventuel ou de demande de votre part).

✓ Nous demandons à l'apprenti de tenir un **livret professionnel d'apprentissage,** sorte de carnet de liaison entre le centre de formation et l'employeur.
Il y notera les activités réalisées dans votre structure, sur lequel nous nous appuierons pour **enrichir la formation.** Les activités réalisées au centre de formation seront également consignées et sont donc accessibles au maître d'apprentissage qui peut **suivre la progression** de l'apprenti.

✓ **Les RDV de suivi en entreprise par un formateur référent ainsi que le livret professionnel d'apprentissage et la réunion annuelle de tous les maîtres d'apprentissage entretiennent un lien étroit entre activités en entreprise et activités au centre de formation.**

La relation

Apprenti-Employeur

- ✓ **L'apprenti est un salarié progressivement productif** qui apprend son métier en alternant période en entreprise et temps d'enseignements en centre de formation.
- ✓ Les obligations et responsabilités vis-à-vis de l'apprenti sont les même que pour tout autre salarié : c'est votre convention collective qui s'applique.
- ✓ Le temps de travail est le même que les autres salariés. Les apprentis peuvent travailler les week-end et jours fériés : c'est selon les besoins de votre structure.
  Ils ont droit à des congés payés, en fonction de votre calendrier.

- ✓ **Les activités de l'apprenti peuvent être variées,** allant de la mise en œuvre de travaux d'entretien de la nature, aux relevés de terrain et suivi naturalistes, accueil du public, gestion administrative, conduite et suivi de projet, etc.
- ✓ La différence de statut avec un stagiaire est importante : **l'apprenti travaille en fonction de vos besoins.** Il n'a donc pas de sujet de stage à trouver mais il **participe à part entière aux différentes activités qui rythme la vie de votre structure**.
  Il peut être sur le terrain mais aussi participer à des tâches administratives, répondre au téléphone, accueillir le public, encadrer des stagiaires ...
- ✓ Contrairement à un stagiaire, **vous pouvez ainsi lui confier des tâches qui progresseront en complexité et en responsabilité pendant les deux années de la formation.**
  C'est d'ailleurs ainsi que nous avons construit notre progression pédagogique.
- ✓ Au niveau BTS il est normal d'attendre de l'apprenti **une certaine autonomie de travail.**
  Nous avons, par exemple, des jeunes apprentis qui gèrent de façon autonome des dossiers administratifs (suivi de travaux, suivi d'agence de com, etc.), des projets, ou des relevés en mer, en faisant des remontées régulières à l'employeur.

Il est rare que les apprentis puissent participer, au sein de l'organisme d'accueil, à l'ensemble du champ professionnel couvert par le diplôme : c'est normal !

Nous prenons en compte la diversité des situations de nos apprentis et notre formation couvre l'ensemble du référentiel du diplôme (votre apprenti ne sera pas pénalisé)

D'autre part, nous mettons en œuvre **des situations de travail réelles grâce à nos divers partenaires** publics (Parc national de Port-cros , Conservatoire botanique, collectivités) et privés (bureaux d'études, associations d'éducation à l'environnement, de protection de la nature).

Un maître d'apprentissage doit être désigné dès la signature du contrat.

Son rôle est d'encadrer l'apprenti, suivre son activité, afin de l'évaluer et dresser des bilans réguliers en lien avec notre centre de formation.

Le maître d'apprentissage doit être majeur et :

⇒ soit avoir un diplôme de niveau équivalent et 1 an d'expérience

⇒ soit justifier de 2 ans d'expérience dans le domaine d'activité

Former un ou une apprenti-e, c'est aussi agir dans l'intérêt de l'entreprise, du métier et de la profession

✓ Accueillir un apprenti, c'est **participer à la formation des professionnels de la filière.**

✓ Les jeunes apprentis enrichissent notre contenu pédagogique grâce à leur retour d'expérience, ce qui nous permet **d'améliorer la formation** et de la professionnaliser.

✓ En échange, ils vous apportent aussi **des nouvelles méthodes de travail, des connaissances apprises avec leurs formateurs et le réseau professionnel des intervenants**

✓ Ce que l'apprenti-e apprend au centre fait partie du parcours de formation, et lui sera utile dans votre entreprise. Il ou elle sera plus **efficace** et pourra **vous appuyer dans vos missions.**

✓ A l'issue de la formation, votre apprenti-e pourra **mettre en valeur les compétences et qualifications qu'il ou elle aura acquises chez vous**, pour une future recherche d'emploi ou une poursuite d'étude.

✓ **Vous assurez son employabilité** : l'apprentissage est une passerelle pour l'emploi.
Grâce à l'alternance, votre apprenti-e aura acquis une **maturité professionnelle,** des **savoir-être** et une **culture professionnelle.**
C'est une véritable chance que vous offrez à un jeune, celle de s'insérer dans une filière professionnelle dans laquelle les diplômés sont plus nombreux que les postes offerts.
L'alternance est une réelle opportunité pour votre apprenti.

✓ Si votre activité se porte bien, et qu'une embauche est possible, **vous disposerez d'un ou une apprenti-e formé-e** à vos pratiques et opérationnel-le.

✓ **Le rôle de maître d'apprentissage peut être gratifiant pour un salarié :**

⇒ Reconnaitre et valoriser son savoir-faire

⇒ Diversifier ses activités

⇒ Transmettre les valeurs du travail et une culture du métier

⇒ Favoriser l'insertion socio-professionnelle d'un jeune

✓ **L'apprentissage s'apparente au compagnonnage :** les anciens apprentis deviennent souvent maîtres d'apprentissage, transmettant à leur tour leurs savoir-faire et leur expérience, agissant ainsi dans l'intérêt de la profession.

Le recrutement

de l'apprenti

L'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans, hors-dérogation.

Un maître d'apprentissage peut tutorer deux apprentis.

La marche à suivre:

- ✓ Sélectionnez les profils des candidats en fonction de vos critères.
- ✓ Vérifiez que le candidat réponde aux conditions d'accès* à la formation.
- ✓ Si vous souhaitez être accompagné, ou avoir un avis, n'hésitez pas à nous contacter
- ✓ Remplissez le **dossier de candidature****
  et renvoyez le au secrétariat qui préinscrira le candidat et prendra contact avec vous.
- ✓ Le centre de formation prend en charge la suite des formalités administratives

* Conditions d'accès

Admission avec la détention d'un bac avec au moins une spécialité scientifique (biologie) ; ou d'un bac agricole dans le champ professionnel (STAV, GMNF) - avec mention très bien ou bien souhaitable ; d'un diplôme supérieur (BTS agricole, formation universitaire)

Situations particulières : nous contacter

**** document à télécharger sur : agricampus.fr/formations-par-apprentissage/**

(onglet « employeur »)

Consultez les sites officiels mis à jour :

Pour simuler les aides et les salaires : **https://www.alternance.emploi.gouv.fr**

Le CNFPT accompagne désormais les collectivités en prenant en charge 100% du financement de la formation dans le secteur public local, à partir du 1er janvier 2022 (loi finance 2022):

https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/accueillir-apprenti/national

CONTACTS

Accueil / Informations générales :

cfppaformations@agricampus.fr

Secrétariat / Gestion des candidatures :

secretariat.ufa.hyeres@gmail.com

Coordination pédagogique / Suivi des candidats :

lisa.bertrand@educagri.fr

CENTRE FORMATION APPRENTISSAGE
Agricampus VAR

32 Chemin Saint-Lazare

83400 Hyères

04 94 00 55 55

agricampus.fr

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

CFA RAP PACA
Apprentissage Agricole Public
Hyères

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante : ACTION DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE